











## RGIE, modifications 2025 et Synergrid C1/107

## Session d'info

Les dernières modifications du chapitre 7.1 du RGIE concernant les « Lieux contenant une baignoire ou une douche » ont été publiées au Moniteur belge et entreront en vigueur le 1er mars 2025. Visionnez notre session d'info afin d'anticiper les changements, maîtriser les nouvelles obligations et sécuriser vos installations électriques en toute conformité.

https://www.youtube.com/watch?v=D6Qrno9uB58

L'information dans cet article/enregistrement de la session d'information sont exacte au moment de la publication et est basées sur les lois et l'état de la technologie à ce moment-là.

\*\*\*\*